

Droit de grève à France Télévisions, la honte de la République ?

A chaque mouvement de grève, un peu de droits en moins, de nouvelles règles en plus... Non contente de mettre une pression croissante sur les collègues pour remplacer les grévistes, la direction a déjà supprimé par note de service la possibilité d'entrer en grève en cours de mouvement (la fameuse note Pflimlin), elle a interdit aux syndicats de déposer un second préavis quand un premier était en cours, elle s'est livrée à des tours de passe-passe contractuels pour priver les non permanents de la possibilité de faire grève.

Ce 22 mars, jour de mobilisation inter professionnelle suivie par les salariés de FTV à l'appel de la CGT, une nouvelle stratégie est apparue à France 3 Champagne-Ardenne : une émission préenregistrée, baptisée « secours » a été diffusée afin de masquer les effets de la grève, sans même un bandeau explicatif. Et quand les grévistes ont protesté, on leur a rétorqué qu' « il fallait respecter les non grévistes » (sic !).

Que d'aucuns pensent que la grève n'est pas un moyen efficace pour protester contre l'abolition en quelques mois des progrès sociaux difficilement acquis par nos aînés par des décennies de combats, que d'autres croient que la précarisation des salariés est un moyen efficace pour dynamiser l'économie et remplir les poches des actionnaires, que d'autres encore soient convaincus qu'une réforme sévère de l'audiovisuel public est inéluctable et qu'il faut l'accepter sans se battre... soit.... Chacun est libre d'agir et de penser.

Mais pourquoi s'acharner à faire taire ceux qui croient encore que faire grève, manifester, protester, s'indigner... est toujours un

moyen (le seul ?) de se faire entendre. Ringard ? Has been ? Old school ? C'est à voir... mais sûrement digne de respect car faisant partie de nos libertés publiques fondamentales.

Jeudi 22 mars 2018, certains de nos cadres se sont déshonorés en faisant diffuser coûte que coûte une émission de 9h50 préenregistrée, en faisant croire au public qu'elle était diffusée en direct et tout cela en utilisant en partie le travail de salarié-e-s en grève... Quelle classe !

Pourquoi tant de zèle ? Après la refonte du Code du travail, Emmanuel Macron va-t-il s'attaquer au droit de grève ? Notre direction serait-elle en train d'anticiper le mouvement ?

Nous appelons tout le personnel, cadres compris, à être beaucoup plus vigilants la prochaine fois. A réfléchir à deux fois avant de remplacer les collègues grévistes, d'être attentifs aux programmes de substitution, de ne pas accepter de collaborer à la mise en œuvre de nouvelles organisations qui n'ont d'autres buts que de rendre la contestation invisible.

Le droit de grève est un droit constitutionnel qui doit être défendu par tous, y compris par les non grévistes, y compris par les cadres.

En tout état de cause, au niveau de toute l'entreprise et soutenue par la confédération, la CGT de FTV a engagé, avec d'autres syndicats, un contentieux pour ces atteintes inacceptables au droit de grève.

Paris, le 26 mars 2018